	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE
	Conseil d'Administration du 30 avril 2024

N° 2024/01/02

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 avril, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 17 avril 2024, s'est rassemblé au 91 rue Paulin sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Maïté Cazaux, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemin, Madame Zeineb Lounici.


Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière

Etaient absents :

Monsieur Fabrice Moretti.

LA SEANCE EST OUVERTE A 14 h

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE	
	Conseil d'Administration du 30 avril 2024	N° 2024/01/02

Signature d'une convention de coopération « Public - Public » entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau De Paris dans le domaine de la Recherche

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2009, Eau De Paris, l'entreprise publique en charge du service d'eau potable à Paris, dispose d'un service interne en capacité de mener des activités de recherche dans différents domaines en lien avec la sécurité sanitaire des eaux. Eau De Paris poursuit des activités de recherche centrées selon 3 axes : détecter, évaluer, traiter. Les projets de recherche sont élaborés en s'appuyant sur les compétences et connaissances des experts et en collaboration avec des partenaires scientifiques (universités, établissements publics de recherche, services d'eau partenaires...). Les programmes de recherche et les projets sont discutés au sein du comité scientifique d'Eau De Paris, qui réunit des personnalités qualifiées dans différents domaines scientifiques. Le laboratoire R&D est également l'un des 8 laboratoires de référence « Biotox-Eaux » sur le territoire national. Il est équipé de matériels de pointe et d'une plateforme technique dédiée aux pilotes capteurs et membranaires.

Dans le cadre d'une convention de coopération entre personnes publiques, Eau De Paris propose de mettre en place une offre de coopération dans le domaine de la recherche entre régies publiques, établissements publics et autres sociétés publiques locales en charge de la production et de la distribution d'eau potable, missions de service public d'Eau De Paris. Il s'agit de permettre, conformément au cadre légal de l'article L.2511-6 du Code de la commande publique, aux régies et SPL intéressées de bénéficier des capacités d'expertise susvisées à des fins d'intérêt général et pour réaliser des objectifs communs notamment en lien avec la sécurité sanitaire des eaux. Dans ce cadre, une même convention lie déjà Eau De Paris avec Eau du Bassin Rennais, Eau d'Azur, le Syndicat Départemental des Distributions d'Eau de l'Aube et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle.

La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau De Paris sont tous deux membres du réseau France Eau Publique, qui rassemble les régies françaises de l'eau et de l'assainissement. Ils en partagent les valeurs – transparence, contrôle démocratique, proximité, performance entre autres – ainsi que la conviction que c'est par les liens entre les membres du réseau et leurs coopérations au sein de celui-ci ou entre eux que la gestion publique pourra poursuivre son développement en France pour le bénéfice des usagers, des citoyens et d'une gestion réellement durable et démocratique de l'eau bien commun.

Dans ce contexte, La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau De Paris se sont rapprochés pour convenir d'un partenariat global, portant sur différentes activités d'intérêt commun, dans lequel s'inscrit la convention de coopération public-public sur laquelle il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer.

I. Objet de la coopération

Participation au comité scientifique d'Eau De Paris

Eau De Paris autorise, dans le cadre de la coopération, La Régie de l'Eau Bordeaux Métropole à participer à la réunion annuelle de son comité scientifique, en qualité d'observateur. Cette réunion annuelle permet un partage et une présentation des résultats des projets de recherche menés par Eau De Paris en interne ou en collaboration avec d'autres organismes, ainsi que la présentation des perspectives en matière de recherche dans les domaines visés en préambule.

Organisation des réunions de coopération semestrielles

Eau De Paris organisera et animera à minima une réunion semestrielle afin de faire le point sur l'actualité en matière de recherche et en matière réglementaire en lien avec la qualité de l'eau et ses aspects sanitaires. Cette réunion aura pour objet d'échanger sur les projets de recherche éventuels portés par les différents partenaires. Ces échanges pourront déboucher sur des partenariats spécifiques en matière de projets de recherche.

Sollicitation de chercheurs d'Eau De Paris et de son laboratoire

Les équipes de recherche de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole construiront avec celles d'Eau De Paris des projets de recherche orientés vers des problématiques spécifiques, sur des sujets directement en lien avec la recherche dans les domaines suivants : qualité de l'eau, aspects sanitaires en biologie, chimie, process de traitement. Cette coopération n'ayant en aucun cas vocation à se substituer à des missions d'un bureau d'études.

Participation à la campagne de mesures annuelle réalisée par le laboratoire d'Eau De Paris

Dans le cadre de la présente coopération, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole participera à une campagne de mesures annuelle réalisée par le laboratoire d'analyses d'Eau De Paris, sur un ou plusieurs paramètres dits « émergents », incluant notamment des métabolites de pesticides, sous-produits de désinfection, composés perfluorés (PFAS), résidus médicamenteux, perturbateurs endocriniens, molécules industrielles d'intérêt émergents (persistantes, mobiles et toxiques) ou virus et autres pathogènes émergents. La participation à ces campagnes impliquera obligatoirement la signature d'un accord de confidentialité fourni par Eau De Paris.

A titre d'exemple, en juin 2024, il est proposé à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dans le cadre du suivi des micropolluants émergents et afin de mettre à profit la collaboration qui s'initie entre nos établissements, de participer à une campagne d'analyses nationale dont les objectifs sont :

- d'évaluer la contamination de certaines ressources, notamment aux métabolites du chlorothalonil mais également à d'autres micropolluants,
- ii) d'évaluer la capacité d'abattement de nos filières de traitement en utilisant une méthode analytique commune.

Ces résultats seront utiles pour étayer nos connaissances sur d'éventuelles contaminations mais également pour comparer certains paramètres d'exploitation pouvant jouer un rôle sur l'abattement de ces polluants (âge des charbons, Matière Organique présente, etc.).

II. Moyens mis en œuvre au titre de la coopération et durée

La convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 3 ans.

Eau De Paris fournira l'ensemble des éléments nécessaires aux engagements pris, en termes de moyens humains, organisationnels et administratifs : personnels experts, connaissances, locaux, matériels... En plus de sa participation aux instances et aux projet précités, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole s'engage à fournir une contribution d'un montant de 29 660 euros la première année puis de 15 000 euros, par année les années suivantes le long de la durée de la présente coopération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-7, L.2122-22, L2224-7-5,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L2511-6 du Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-551 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 relative au choix du mode de gestion en régie de l'Eau Bordeaux Métropole

VU la délibération N° 2020-552 du Conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que la formalisation d'une coopération « Public-Public » dans le domaine de la recherche, entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau De Paris, est une opportunité qui permettra à la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole de collaborer avec Eau de Paris qui bénéficie de capacités analytiques de pointes et de l'expertise dans le domaine de la qualité de l'eau du laboratoire de R&D de Eau De Paris, tout en intégrant un réseau en croissance pour y contribuer et être force de proposition.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de coopération « Public-Public » entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau de Paris.

Article 2 : d'approuver l'attribution des sommes prévues à la convention et d'imputer celles-ci sur le compte n°6743.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Directeur général à signer la « convention de coopération Public – Public dans le domaine de la recherche » entre la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et Eau De Paris,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Directeur général à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette convention de coopération,


Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 30 avril 2024.

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</p>	<p>Pour expédition conforme,</p>
<p>PUBLIÉ LE :</p>	<p>La Présidente,  Madame Sylvie Cassou-Schotte</p>